

# Approbation chez les plus anciens, incertitude chez les plus jeunes

Rapport succinct



Acceptation de la réforme de la prévoyance  
vieillesse, 2<sup>e</sup> vague

Étude mandatée par Pro Senectute

**Équipe de projet**

**Urs Bieri** Politologue et expert en médias

**Jonas Ph. Kocher** Politologue

**Carole Gauch** Experte en médias et politologue

**Stephan Tschöpe** Politologue

**Aaron Venetz** Politologue

**Marcel Hagemann** Sociologue

**Alexander Frind** Politologue

Berne, le 9 novembre 2015

Copyright by gfs.bern

## Mandat

Pro Senectute Suisse a chargé l'institut de recherche gfs.bern de réaliser une nouvelle analyse dédiée au projet de réforme « Prévoyance vieillesse 2020 ». Cette étude doit, dans un cadre substantiellement réduit, mettre en évidence l'état actuel de l'opinion ainsi que l'acceptation des arguments présentés.

Le présent document reproduit l'ensemble des résultats de l'enquête et clôture ainsi le compte rendu.

## Ancrage et incertitude

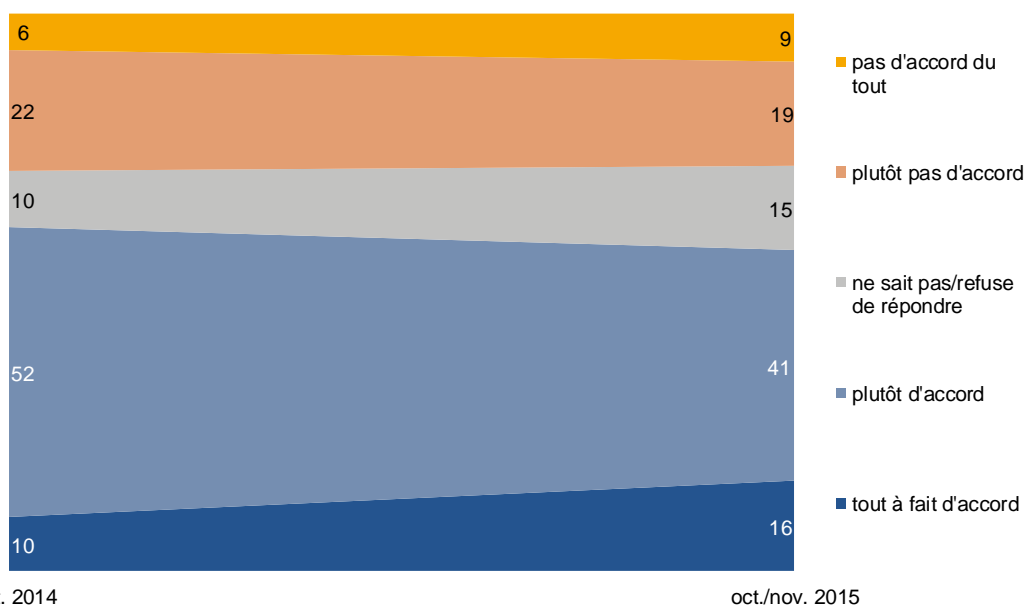
L'opinion générale à l'égard du train de réformes « Prévoyance vieillesse 2020 » n'a que légèrement évolué par rapport à l'enquête de septembre 2014 :

### Graphique 1

#### Tendance de l'approbation de la réforme « Prévoyance vieillesse 2020 »

"D'un point de vue général, êtes-vous tout à fait d'accord avec un tel paquet de réformes 'Prévoyance vieillesse 2020', plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord?"

en % des électeurs



sept. 2014

oct./nov. 2015

© gfs.bern, Acceptation de la réforme de la prévoyance vieillesse, 2e vague, octobre/novembre 2015 (2014: N = 2507; 2015: N = 1007)

Comme en 2014, seule une nette minorité se prononce contre la réforme (28% plutôt ou entièrement en désaccord,  $\pm 0$  point de pourcentage par rapport à 2014). Au total, aucune évolution n'est enregistrée sur ce point. Dans le camp du refus, les opposants résolus forment une minorité légèrement en hausse (9% en complet désaccord, +3).

Si les partisans de la réforme restent majoritaires, leur taux s'est contracté de 5 points de pourcentage par rapport à 2014, pour s'installer à 57 pour cent. Le principal groupe, comptant les répondants « plutôt d'accord » avec le paquet de réformes, affiche un repli (41%, -11) qui a profité aux promoteurs décidés (16% tout à fait d'accord, +6). De manière générale, les opinions latentes se concrétisent au contact de la discussion. Par ailleurs, le nombre des indécis a également augmenté (15% ne sais pas/sans réponse, +5), ce qui évoque une légère incertitude. Quelques partisans latents ont subi l'influence de l'opposition sans pour autant rejoindre l'autre camp.

Globalement, le camp des défenseurs de la réforme reste en tête de course. L'ancrage du nombre de partisans et l'incertitude croissante mettent toutefois en lumière deux tendances opposées dont les effets sont actuellement de même importance. Mais tant que les opposants ne pourront gagner les incertains à leur cause, les partisans conserveront leur avance.

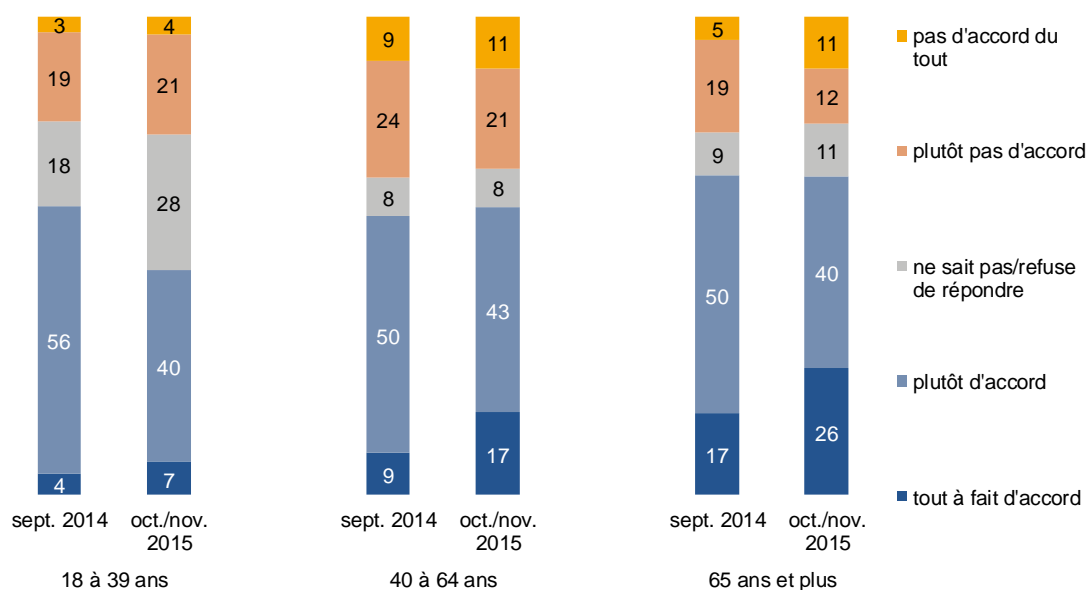
Comme l'an dernier, les principales différences s'établissent au niveau de l'âge et de l'appartenance politique des interrogés :

## Graphique 2

### Tendance de l'approbation de la réforme « Prévoyance vieillesse 2020 » selon âge

"D'un point de vue général, êtes-vous tout à fait d'accord avec un tel paquet de réformes 'Prévoyance vieillesse 2020', plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord?"

en % des électeurs



© gfs.bern, Acceptation de la réforme de la prévoyance vieillesse, 2e vague, octobre/novembre 2015 (2014: N = 2507; 2015: N = 1007)

Les effets de l'incertitude ambiante et du processus d'ancrage varient en fonction du groupe d'âge. L'incertitude affecte presque exclusivement les plus jeunes. Si, il y a un an, 18% des moins de 40 ans ne pouvaient se prononcer, ils sont aujourd'hui 28% à s'avouer indécis. La majorité favorable parmi les jeunes s'est réduite pour s'établir à un taux relatif de 47% (-13). Aucun ancrage n'est enregistré ici. La variation du nombre d'opposants demeure au sein de l'erreur d'échantillonnage (25%, +3).

Il en est autrement chez les plus de 40 ans, où l'on ne peut guère parler d'incertitude croissante (40 – 64 ans : 8%, ±0 ; 65 ans et plus : 11%, +3). Le taux des partisans (60%, +1 ; 66%, -1) comme celui des opposants (32%, -1 ; 23%, -1) reste globalement stable. L'approbation de la réforme s'est toutefois solidifiée parmi ces groupes d'âges.

En résumé, les jeunes éprouvent de plus en plus de mal à évaluer la réforme, tandis que la tendance favorable se confirme chez les anciens.

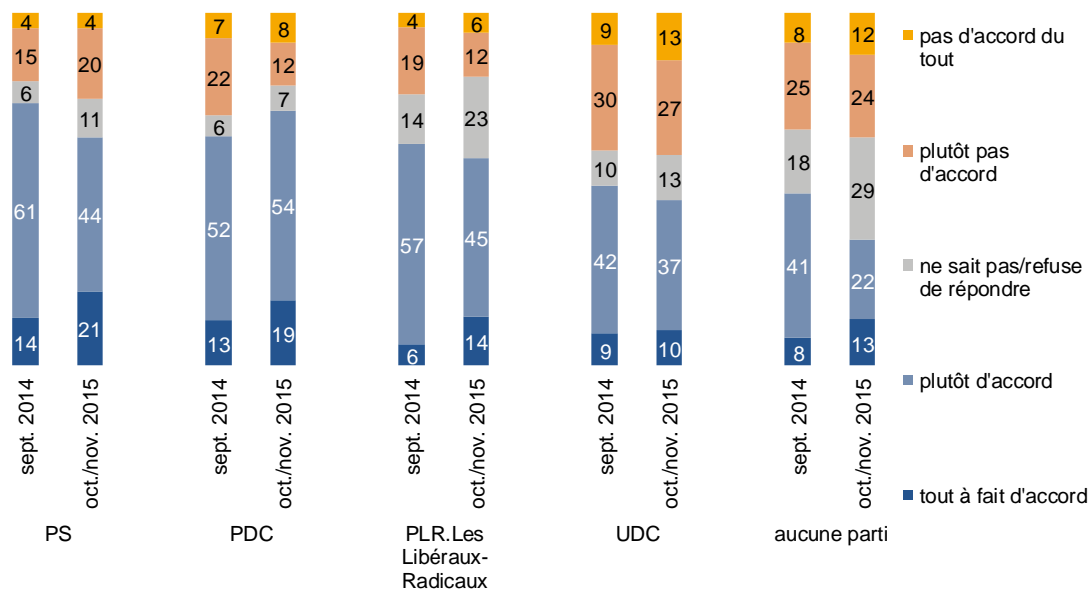
On observe de légers reports parmi les sympathisants des différents partis politiques :

### Graphique 3

## Tendance de l'approbation de la réforme « Prévoyance vieillesse 2020 » selon l'appartenance politique

"D'un point de vue général, êtes-vous tout à fait d'accord avec un tel paquet de réformes 'Prévoyance vieillesse 2020', plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord?"

en % des électeurs



© gfs.bern, Acceptation de la réforme de la prévoyance vieillesse, 2e vague, octobre/novembre 2015 (2014: N = 2507; 2015: N = 1007)

Comme avant, le taux d'approbation est plus élevé à gauche qu'à droite. Il n'a augmenté qu'au PDC, qui affiche aujourd'hui la part favorable la plus élevée de tous les partis (73%, +8). Cette valeur est en baisse au PS, bien qu'elle représente encore près des deux tiers des sympathisants (65%, -10). Cette formation enregistre la baisse la plus prononcée du paysage politique.

Le résultat au PES est comparable à celui du PS et l'approbation des Verts libéraux similaire à celle du PDC. Le nombre de cas reste toutefois trop limité pour permettre des énoncés fiables. Globalement, les sympathisants des partis de gauche ou du centre se prononcent encore largement en faveur de la réforme.

Le PLR.Les Libéraux-Radicaux connaît une légère baisse du nombre d'adhérents à la réforme (59%, -4), alors que l'incertitude s'accroît parmi les sympathisants (23% ne sait pas/sans réponse, +9). Les valeurs du PBD sont comparables à celle du PLR (nombre de cas limité).

À l'UDC, en revanche, la majorité absolue en faveur de la réforme a disparu (47%, -4). Avec 40 pour cent (+1), ce parti continue d'afficher le taux d'opposants le plus élevé.

Le report le plus marqué est relevé parmi les personnes sans préférence partisane : seuls 35 pour cent (-14) approuvent encore la réforme, pour un nombre d'opposants quasiment égal (36%, +3). 29 pour cent (+11) des répondants sont sans avis. Il n'est pas rare que les personnes sans affiliation, qui s'informent généralement peu sur les développements politiques, soient les plus incertaines. Cette incertitude s'est encore renforcée dans notre cas. Sous réserve d'une motivation ciblée, il n'est pas impossible que l'incertitude de ce groupe (le plus important) se traduise par un refus aux urnes. Si tel n'est pas le cas, il arrive fréquemment que l'incertitude des non-affiliés donne lieu à un taux d'abstention élevé.

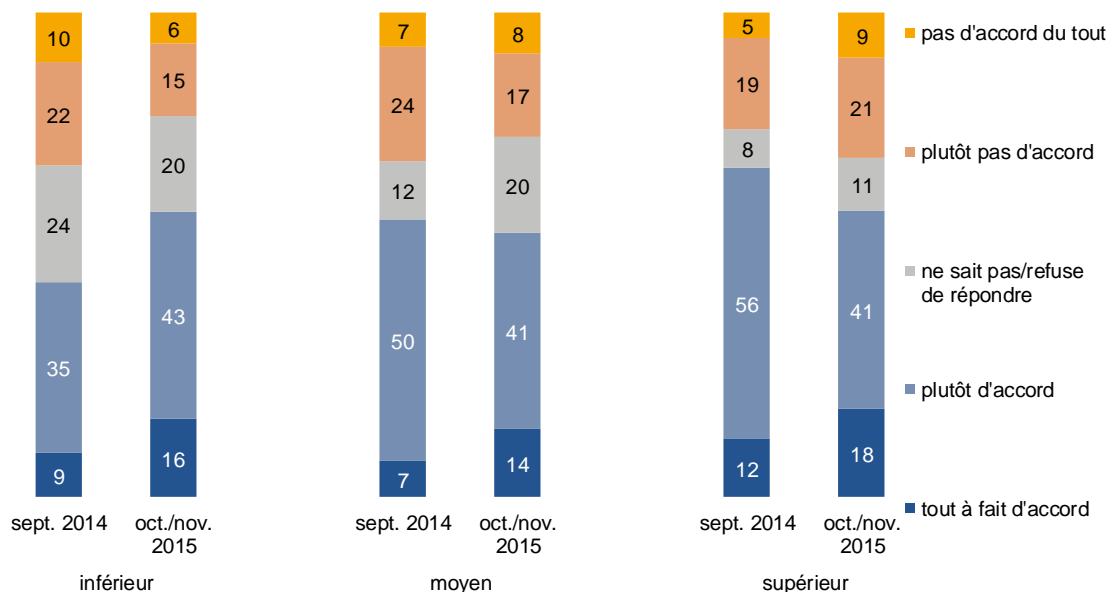
Nous observons également une différence au niveau de la formation :

**Graphique 4**

**Tendance de l'approbation de la réforme  
« Prévoyance vieillesse 2020 » selon le niveau de formation**

"D'un point de vue général, êtes-vous tout à fait d'accord avec un tel paquet de réformes 'Prévoyance vieillesse 2020', plutôt d'accord, plutôt pas d'accord, pas du tout d'accord?"

en % des électeurs



© gfs.bern, Acceptation de la réforme de la prévoyance vieillesse, 2e vague, octobre/novembre 2015 (2014: N = 2507; 2015: N = 1007)

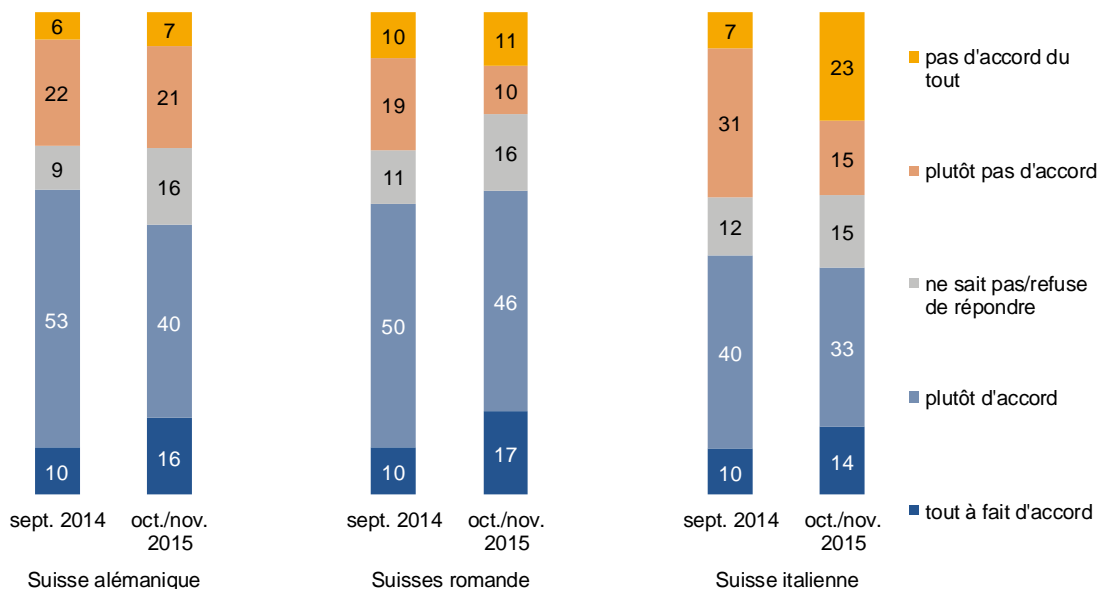
Cet effet est toutefois nettement moins prononcé que l'an dernier. Si elle est en nette hausse parmi les niveaux de formation inférieurs, l'approbation accuse un repli parmi les niveaux supérieurs. De manière générale, elle est plus ou moins équivalente dans tous les groupes (inférieur : 59%, +15 ; moyen : 55%, -2 ; supérieur : 59%, -9). Les incertains relèvent essentiellement des niveaux de formation inférieurs et moyens (20% chacun).

Graphique 5

## Tendance de l'approbation de la réforme « Prévoyance vieillesse 2020 » selon la région linguistique

"D'un point de vue général, êtes-vous tout à fait d'accord avec un tel paquet de réformes 'Prévoyance vieillesse 2020', plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord?"

en % des électeurs



© gfs.bern, Acceptation de la réforme de la prévoyance vieillesse, 2e vague, octobre/novembre 2015 (2014: N = 2507; 2015: N = 1007)

Le taux d'approbation s'est légèrement accru en Suisse romande (63%, +3) alors qu'il a baissé dans les cantons germanophones (56%, -7). Des deux côtés de la frontière linguistique, une majorité en cours d'ancrage reste toutefois favorable au train de réformes.

Au Tessin, l'approbation est moins élevée (47%, -3) et le taux de refus plus important que dans les autres régions linguistiques (38%, ±0). Il est intéressant de noter ici l'ancrage de l'opposition (23% en complet désaccord, +16), dont l'ampleur est inconnue parmi les autres sous-groupes.

Finalement, le sexe et le lieu d'habitation ne semblent exercer aucune influence majeure sur la disposition à approuver la réforme.

# Concept du paquet de réformes déterminant mais de plus en plus controversé

Compte tenu de l'acceptation majoritaire des mesures de réforme, il n'est pas étonnant que les arguments favorables soient eux aussi majoritairement partagés :

Graphique 6

## Arguments en faveur de la réforme « Prévoyance vieillesse 2020 »

"Nous avons regroupé ici quelques arguments au sujet du paquet de réformes 'Prévoyance vieillesse 2020', que l'on peut entendre souvent. Veuillez me dire pour chacun si vous êtes entièrement d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord?"

**la plus grande flexibilité augmente la liberté de décision** "La plus grande flexibilité de l'âge de la retraite entre 62 et 70 ans permet à chaque personne exerçant une activité professionnelle de travailler aussi longtemps qu'elle le souhaite."

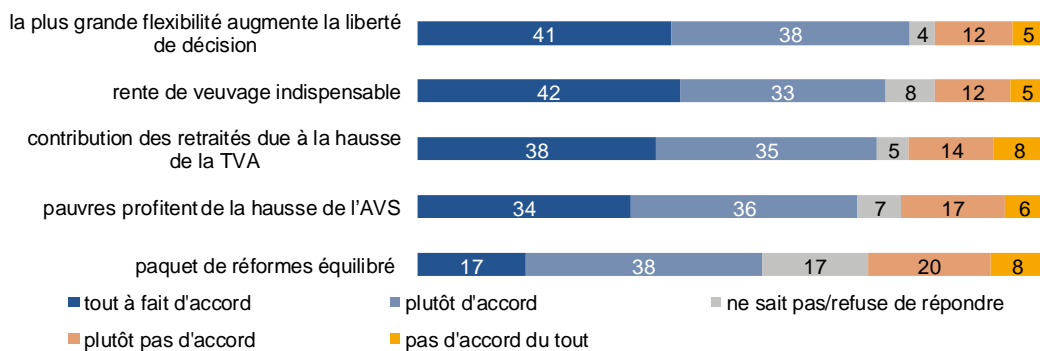
**rente de veuvage indispensable** "Aussi longtemps que toujours autant de femmes cesseront ou réduiront leur activité professionnelle après la naissance de leur premier enfant, au décès de leur partenaire, elles seront dépendantes d'une rente de veuve."

**contribution des retraités due à la hausse de la TVA** "Par le biais de l'augmentation de la taxe à la valeur ajoutée, les retraités participent aussi au financement futur."

**pauvres profitent de la hausse de l'AVS** "C'est bien d'augmenter la rente AVS car cela profitera aux plus pauvres."

**paquet de réformes équilibré** "Le paquet de réformes est un compromis équilibré avec lequel personne n'aura à supporter une charge excessive."

en % des électeurs



© gfs.bern, Acceptation de la réforme de la prévoyance vieillesse, 2e vague, octobre/novembre 2015 (N = 1007)

Près de quatre votants sur cinq (79%) s'accordent pour penser qu'une plus grande flexibilité dans l'âge de la retraite permettra davantage aux actifs de travailler aussi longtemps qu'ils le souhaitent. 75% des personnes interrogées approuvent la rente de veuvage car de nombreuses femmes renoncent à leur activité professionnelle pendant la maternité.

La contribution des retraités au futur financement de la prévoyance vieillesse – conséquence de la TVA prévue – est largement incontestée (73%). Dans ce domaine, aucun report significatif ne s'est opéré depuis septembre 2014 (-2). La majorité des votants (70%) accueille favorablement la hausse de l'AVS, qui profiterait essentiellement aux personnes démunies.

L'argument des partisans le plus controversé est celui de l'équilibre du train de réformes : 55 pour cent (-5) partagent cet avis, 28 pour cent (+4) le rejette. Par rapport à l'an dernier, la présomption d'équilibre s'est réduite. Étant donné son influence potentielle sur la prise de décision, cet argument revêt une importance déterminante. Comme en 2014, l'évaluation globale de la réforme dépend largement de l'équilibre qui lui est associé. Cette association étant en repli, l'approbation des mesures s'est elle aussi réduite. Bien que les avenants du Conseil des États (comme la hausse de l'AVS et le maintien de la rente de veuve ou de veuf) soient approuvés par les votants, ils semblent, dans une perspective globale, plutôt peser sur l'équilibre ressenti. Le Parlement doit donc veiller à ce que de nouvelles adaptations de la réforme n'augmentent pas le déséquilibre perçu par les votants.

Seuls deux des arguments en défaveur de la réforme obtiennent une nette majorité :

## Graphique 7

### Arguments contre la réforme « Prévoyance vieillesse 2020 »

"Nous avons regroupé ici quelques arguments au sujet du paquet de réformes 'Prévoyance vieillesse 2020', que l'on peut entendre souvent. Veuillez me dire pour chacun si vous êtes entièrement d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord?"

**retraite anticipée guère possible pour les revenus modestes** "C'est inéquitable que les personnes aux revenus modestes n'aient presque aucune chance de retraite anticipée."

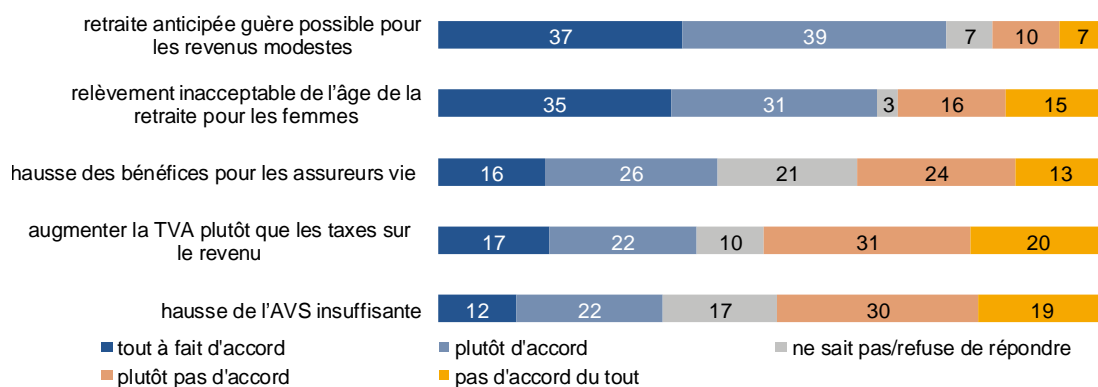
**relèvement inacceptable de l'âge de la retraite pour les femmes** "Le relèvement de l'âge de la retraite pour les femmes n'est pas acceptable, aussi longtemps que l'égalité salariale entre les hommes et les femmes n'existe pas."

**hausse des bénéfices pour les assureurs vie** "Avec les réformes prévues, il est seulement question que les assureurs vie réalisent encore plus de profits aux frais des simples citoyens."

**augmenter la TVA plutôt que les taxes sur le revenu** "Au lieu d'augmenter les taxes d'AVS sur les revenus, il est préférable d'augmenter la TVA."

**hausse de l'AVS insuffisante** "L'augmentation prévue de l'AVS ne va pas assez loin."

en % des électeurs



© gfs.bern, Acceptation de la réforme de la prévoyance vieillesse, 2e vague, octobre/novembre 2015 (N = 1007)

Les trois quarts des votants (76%) considèrent comme injuste le fait que les personnes au faible revenu ne puissent guère bénéficier des possibilités de retraite anticipée. Les deux tiers (66%) rejettent l'idée d'une hausse de l'âge de la retraite pour les femmes sans égalité de salaires entre les sexes. Cette valeur est en hausse par rapport à l'an dernier (+5%) ; ajoutons néanmoins que l'argument a été légèrement reformulé (« inacceptable » au lieu d'« injuste »).

Les autres arguments des adversaires de la réforme n'obtiennent aucune majorité absolue. 42 pour cent s'accordent sur le fait que, grâce à la réforme, les assurances-vie s'enrichiront sur le compte des citoyens. 37 pour cent rejettent cette théorie. La part relativement élevée de réponses « ne sais pas/sans réponse » (21%) montre que cet aspect n'a jusqu'ici joué aucun rôle prépondérant dans l'opinion publique.

Seuls 39 pour cent des interrogés sont d'avis qu'il serait préférable d'augmenter la TVA plutôt que les taxes AVS sur le revenu du travail. Une timide majorité absolue s'y oppose. Cela ne signifie toutefois pas que les hausses de la TVA seraient refusées en bloc. L'an dernier, cet élément de la réforme (hors taxes AVS) avait été majoritairement accepté, ce qui devrait être le cas en 2015. En comparaison directe, les votants ont toutefois tendance à favoriser les taxes sur le revenu plutôt que la TVA.

Pour les votants, la hausse planifiée de l'AVS semble aller suffisamment loin : 34 pour cent considèrent qu'elle n'est pas suffisante, 49 pour cent sont d'un avis contraire. 27 pour cent des répondants sont encore sans opinion.



## Évaluation rapide

L'état actuel de l'opinion à l'égard du train de réformes « Prévoyance vieillesse 2020 » peut se résumer comme suit :

- Le paquet de réformes 2020 est majoritairement approuvé par les votants. Deux évolutions sont à retenir : d'une part, les avis commencent à s'établir. L'approbation latente prend de plus en plus racine, notamment chez les partisans de la réforme. Dans une moindre mesure, ce constat s'applique également au camp des opposants, bien que cet effet se limite en grande partie au Tessin. D'autre part, un sentiment d'incertitude commence à s'installer parmi les anciens promoteurs latents, notamment chez les jeunes et les personnes sans affiliation politique, mais aussi chez les sympathisants du PRD. Les Libéraux-Radicaux. De manière générale, cette incertitude se retrouve également parmi les niveaux de formation moyens et en Suisse alémanique. Cela dit, les incertains ne figurent pas (encore) parmi les opposants à la réforme ; le camp des détracteurs n'a ainsi enregistré aucune augmentation de ses rangs par rapport à l'an dernier.
- Le concept du paquet de réformes reste un élément déterminant pour l'approbation. Cette dernière n'aurait probablement aucune chance de s'imposer si les votants ne croyaient pas en un compromis équilibré. Les partisans doivent donc s'efforcer de maintenir cette perception. Le léger repli accusé cette année à cet égard se reflète dans l'acceptation quelque peu moindre des mesures.
- Le renoncement à limiter davantage les rentes de veuvage est favorablement accueilli mais n'influence pas substantiellement l'approbation de la réforme. Il en est de même de la hausse planifiée de l'AVS, dont l'effet s'avère actuellement positif pour la réforme. Les reproches selon lesquels cette hausse est insuffisante sont le fait d'une minorité.
- Les opposants ne peuvent actuellement faire valoir qu'un unique argument, à savoir le redressement de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans sans égalité de salaire avec les hommes. Conformément à l'enquête de 2014, la mise à niveau de l'âge de la retraite pour les hommes et pour les femmes est généralement bien accueillie. Son association avec la demande d'égalité des salaires est encore plus populaire cette année.
- Les autres arguments de l'opposition restent minoritaires ou ne peuvent déployer l'effet attendu. La mise en jeu d'une forme de financement (TVA) contre l'autre (taxes AVS), notamment, n'est pas ancrée dans la population.

## Bases des données

Les résultats de l'étude sur l'« acceptation de la réforme de la prévoyance vieillesse » d'octobre/novembre 2015 reposent sur une enquête représentative conduite par gfs.bern auprès de 1007 votants de toute la Suisse. Cette enquête téléphonique a été mise en œuvre entre le 26 octobre et le 2 novembre 2015. Le tableau ci-dessous reproduit les valeurs techniques de l'étude :

Tableau 1

### Rapport technique succinct

<b>Donneur d'ordre</b>	Pro Senectute Suisse
<b>Population de base</b>	Votants suisses maîtrisant l'une des trois langues nationales allemand/français/italien
<b>Zone géographique</b>	Territoire suisse dans son ensemble
<b>Provenance des adresses</b>	Annuaire téléphonique de Fixnet, regroupement
<b>Relevé des données</b>	Par téléphone, assisté par ordinateur (CATI)
<b>Procédé de sélection</b>	Sélection randomisée (random-quota); méthode de la date d'anniversaire dans le ménage
<b>Période de l'enquête</b>	26 octobre au 2 novembre 2015 Jour moyen de l'enquête : 29 octobre 2015
<b>Taille de l'échantillon</b>	1000 au moins, 1007 effectifs n DCH : 699, n FCH : 245, n ICH : 63
<b>Marge d'erreur</b>	± 3,2 points de pourcentage pour 50/50 (et intervalle de confiance de 95%)
<b>Caractéristiques des quotas</b>	Sexe/âge croisés
<b>Pondération selon</b>	Région linguistique, Redressement supplémentaire en fonction des affinités politiques et de l'âge/sexes croisés
<b>Durée de l'enquête</b>	
<b>Moyenne</b>	13,7 minutes
<b>Écart-type</b>	±5,9 minutes
<b>Publication</b>	Libre sous réserve de citation de la source

© gfs.bern, Acceptation de la réforme de la prévoyance vieillesse, 2<sup>e</sup> vague, octobre/novembre 2015

Les erreurs statistiques pour la présente enquête sont réunies dans le tableau ci-après. L'erreur statistique pour l'échantillon complet (N = 1007) s'inscrit à environ ±3,2 points de pourcentage.

Table 2

### Erreurs d'échantillonnage

#### Erreurs d'échantillonnage statistiques classées par taille d'échantillon et distribution de base

Taille de l'échantillon	Taux d'erreur selon la distribution de base	
	50 % à 50 %	20 % à 80 %
N = 1'000	± 3,2 points de pourcentage	± 2,5 points de pourcentage
N = 600	± 4,1 points de pourcentage	± 3,3 points de pourcentage
N = 100	± 10,0 points de pourcentage	± 8,1 points de pourcentage
N = 50	± 14,0 points de pourcentage	± 11,5 points de pourcentage

Exemple de lecture: si l'échantillon compte environ 1'000 répondants et que la valeur obtenue est de 50 %, la valeur effective se situe entre 50 % ± 3,2 points de pourcentage; si la valeur de base est de 20 %, la valeur effective est de 20 % ± 2,5 points de pourcentage. L'enquête est supposée significative à 95 %. En d'autres termes, une probabilité d'erreur de 5 % dans le processus d'extrapolation est admise.

© gfs.bern



gfs.bern ag  
Hirschengraben 5  
Postfach  
CH – 3001 Berne  
Téléphone +41 31 311 08 06  
Télécopie +41 31 311 08 19  
info@gfsbern.ch  
www.gfsbern.ch

L'institut de recherche gfs.bern est membre de l'Association suisse des recherches de marché et sociales, et garantit qu'aucune enquête n'est effectuée dans un but publicitaire ni commercial clairement affiché ou masqué.

Plus d'infos sur [www.schweizermarktforschung.ch](http://www.schweizermarktforschung.ch)

**SCHWEIZER  
MARKTFORSCHUNG**  
**Kein Verkauf - Wissenschaftlich - Anonym**

**gfs.bern**  
Menschen. Meinungen. Märkte.